CAPREU

CAPREU · SASU au capital de 100 €
23 rue Saint-André, 93000 Bobigny
SIRET 131 604 985 00013 · contact@capreu.fr · 06 89 06 25 74

Préparation à l'habilitation électrique

Pour les non-électriciens qui travaillent près des installations électriques : préparation à l'habilitation B0, H0, H0V, exécutant ou chargé de chantier, selon la norme NF C 18-510.

1 à 1,5 jour	4 à 10	Dans vos locaux	dès 220 € par participant, minimum 1 050 € par session
DURÉE	PARTICIPANTS PAR GROUPE	FORMAT	PRIX PUBLIÉ

OBJECTIFS : À L'ISSUE, LES PARTICIPANTS SAURONT

- Nommer les effets du courant sur le corps humain et classer une installation dans son domaine de tension
- Situer les zones d'environnement et énoncer ce que l'indice 0 autorise et ce qu'il interdit
- Travailler à l'intérieur de la zone de travail fixée, sans franchir le balisage, outils et échelle compris
- Appliquer la conduite à tenir face à un accident ou à un incendie d'origine électrique et rendre compte d'une anomalie
- Chargé de chantier : délimiter et baliser la zone de travail, briefer son équipe et surveiller le chantier

Ce que dit le code du travail. L'employeur délivre l'habilitation après s'être assuré que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique requise (art. R. 4544-10). Détail des textes dans le programme ci-après.

Si ce n'est pas fait : en cas de faute personnelle de l'employeur, amende de 10 000 € au plus, appliquée autant de fois qu'il y a de salariés concernés ; en récidive, un an d'emprisonnement et 30 000 € (art. L. 4741-1). Ce sont des maximums, prononcés par un juge après procès-verbal.

Attestation de fin de formation et avis après formation remis à l'employeur, qui délivre lui-même le titre d'habilitation (R. 4544-10). Formation non certifiante.

Votre devis sous 48 heures ouvrées

Gratuit et sans engagement. Indiquez le nombre de participants, le lieu et vos dates.

06 89 06 25 74
contact@capreu.fr
capreu.fr/contact.html

Scannez : devis pour cette formation

Tarifs publiés

- B0, H0, H0V exécutant, formation de 1 jour : 220 € par participant, minimum facturé 1 050 € par session
- B0, H0, H0V chargé de chantier, formation de 1,5 jour : 300 € par participant, minimum facturé 1 790 € par session
- Recyclage B0, H0, H0V, exécutant ou chargé de chantier, 1 jour : 220 € par participant, minimum facturé 1 050 € par session
- BS, BE manœuvre et électriciens (B1, B2, BR, BC, BE) : sur demande

Prix nets de TVA (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Déplacement non facturé en Île-de-France ; autres frais éventuels indiqués sur le devis, qui fait foi. Aucun acompte : facture à l'issue de la formation.

Pourquoi CAPREU

- Une formation construite sur vos situations de travail, dans vos locaux, partout en France.
- Le programme détaillé ci-après, avant même le devis.
- Une attestation de fin de formation par participant ; copie des feuilles d'émargement sur demande.
- Annulation sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant la session.

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

> Pour les non-électriciens qui travaillent près des installations électriques : préparation à l'habilitation B0, H0, H0V, exécutant ou chargé de chantier, selon la norme NF C 18-510.

Programme détaillé de la formation : il reprend, séquence par séquence, le déroulé pédagogique que suit le formateur.

CAPREU forme et évalue. CAPREU ne délivre pas l'habilitation électrique. L'habilitation est délivrée par l'employeur, qui spécifie la nature des opérations que le travailleur est autorisé à effectuer, après s'être assuré qu'il a reçu la formation théorique et pratique requise (article R. 4544-10 du Code du travail). À la fin de la formation, CAPREU remet un avis après formation à l'employeur et au stagiaire ; l'employeur en tient compte, puis signe lui-même le titre d'habilitation et remet au travailleur le carnet de prescriptions prévu par le même article.

INFORMATIONS PRATIQUES

RUBRIQUE	DISPOSITION
Public	Non-électriciens qui travaillent dans des locaux ou à proximité d'installations électriques : agents d'entretien et de nettoyage, peintres, maçons, plombiers, agents de maintenance du bâtiment, personnels logistiques (exécutants) · Chefs d'équipe et responsables de chantier non électriciens (chargés de chantier) · Recyclage : titulaires d'une habilitation B0, H0 ou H0V
Prérequis	Comprendre les consignes de sécurité rédigées en français · Aucun prérequis en électricité · H0, H0V : seulement si votre site dispose d'un poste ou d'un local haute tension pour la pratique · Recyclage : avoir suivi une formation initiale de même nature, copie du titre d'habilitation en cours transmise avant la session
Durées	Exécutant : 1 jour (7 h) · Chargé de chantier : 1,5 jour (10 h 30) · Recyclage, exécutant ou chargé de chantier : 1 jour (7 h)
Effectif	4 à 10 participants
Modalités	En présentiel uniquement, en intra-entreprise, dans les locaux du client, partout en France. L'INRS admet une partie théorique à distance, mais la pratique doit se faire dans un environnement électrique proche de celui du poste occupé (ED 6127, chapitre 3, étape 4).
Horaires	9 h 00 – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 00, soit 7 heures par jour, avec une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi, comprise dans la durée (ligne à part dans chaque tableau). Les horaires peuvent être décalés à la demande du client, la durée restant identique.
Délai d'accès	La session peut se tenir 15 jours ouvrés après l'acceptation du devis et la réception de la fiche de besoin complète, sous réserve de la disponibilité d'un formateur.
Accessibilité	Le référent handicap de CAPREU se joint à contact@capreu.fr. Toute situation est étudiée avant la session avec le stagiaire et l'employeur : supports en gros caractères, temps supplémentaire au QCM, lecture orale des questions, aménagement des postes de pratique. Lorsqu'un aménagement n'est pas compatible avec la sécurité de la partie pratique, CAPREU le dit par écrit avant la session et propose une solution (partenaire, adaptation du périmètre d'habilitation envisagé avec l'employeur).
Méthodes	Exposés courts (jamais plus de 20 minutes d'affilée), questions-réponses, étude de schémas dessinés par CAPREU et de cartes d'installations (photos du site si le client en fournit), cas d'accidents construits pour la formation à partir des causes décrites par l'INRS (jamais présentés comme des accidents réels), analysés par le groupe, démonstrations du formateur, mises en situation individuelles et en binôme, jeux de rôle (échanges avec le chargé d'exploitation, rédaction de documents). Pour les thèmes spécifiques à un symbole, chaque stagiaire réalise lui-même les opérations (ED 6127, § 5.1.3).
Tarifs	B0, H0, H0V exécutant, formation de 1 jour : 220 € par participant, minimum facturé 1 050 € par session · B0, H0, H0V chargé de chantier, formation de 1,5 jour : 300 € par participant, minimum facturé 1 790 € par session · Recyclage B0, H0, H0V, exécutant ou chargé de chantier, 1 jour : 220 € par participant, minimum facturé 1 050 € par session · BS, BE manœuvre et électriciens (B1, B2, BR, BC, BE) : sur demande. Prix nets de TVA (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Devis gratuit ; aucun acompte : facture à l'issue de la formation ; annulation sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant la session.

RUBRIQUE	DISPOSITION
Sanction	Attestation de fin de formation remise au stagiaire, et avis après formation remis à l'employeur et au stagiaire. L'avis n'est pas une habilitation : l'employeur délivre lui-même le titre d'habilitation (article R. 4544-10 du Code du travail). Formation non certifiante.
Contact	CAPREU · 06 89 06 25 74 · contact@capreu.fr · capreu.fr/contact.html (devis gratuit sous 48 heures ouvrées)

LES TROIS FORMATIONS PROPOSÉES ET LEURS DURÉES

BS, BE manœuvre et électriciens (B1, B2, BR, BC, BE) : sur demande.

FORMATION	DURÉE RETENUE	PRATIQUE SUIVIE PAR CHAQUE STAGIAIRE	PRATIQUE MINIMALE INDIQUÉE PAR L'INRS
B0, H0, H0V — exécutant, formation initiale	7 h (1 jour)	2 h 50 : thèmes communs 2 h 20, module exécutant 30 min ; évaluation en plus	2,5 h (thèmes communs 2 h, module exécutant 0,5 h)
B0, H0, H0V — chargé de chantier, formation initiale	10 h 30 (1,5 jour)	3 h 35 : thèmes communs 2 h 20, module chargé de chantier 1 h 15 ; évaluation en plus	3 h (thèmes communs 2 h, module chargé de chantier 1 h)
Recyclage B0, H0, H0V — exécutant et chargé de chantier	7 h (1 jour)	2 h 20 (module R2) ; évaluation en plus	2 h (module R2)

Lecture retenue de l'INRS. « La durée de la formation pratique que doit suivre chaque apprenant est spécifiée dans les diagrammes du paragraphe 5.2 » et, « pour les modules spécifiques, l'apprenant réalise lui-même les opérations » (ED 6127, § 5.1.3). Chaque stagiaire suit donc des séances de pratique dont la durée atteint au moins le minimum indiqué pour chaque module ; pendant les séances des modules spécifiques, chaque stagiaire réalise lui-même chaque opération, et ne se contente pas de regarder une démonstration. Ne sont comptées que ces séances : ni les exposés, ni les démonstrations seules, ni les passages d'évaluation. Pour un cumul de symboles, l'INRS admet un temps global inférieur à la somme ; CAPREU retient les thèmes communs plus la somme des modules spécifiques. Les durées suivies sont portées sur l'avis.

Comment lire les durées. Ni le Code du travail ni la brochure INRS ED 6127 n'imposent une durée totale de formation. L'INRS indique seulement un temps minimal de formation pratique par symbole (ED 6127, § 5.2) ; les durées de la partie théorique et des évaluations sont fixées par le formateur en accord avec l'employeur (ED 6127, § 5.1.3). Les durées totales ci-dessus sont donc les durées retenues par CAPREU pour atteindre les objectifs avec un groupe complet ; la colonne « Pratique suivie par chaque stagiaire » donne la durée des séances de pratique de chaque module, passages d'évaluation non compris ; la colonne de droite reprend le minimum de pratique que l'INRS indique pour chaque apprenant (ED 6127, § 5.1.3 et 5.2).

AVANT LA FORMATION : LE CAHIER DES CHARGES DU CLIENT

L'INRS recommande que l'employeur définisse ses besoins par écrit avant toute formation (ED 6127, § 7.1). CAPREU envoie au client, avec le devis, une fiche de besoin à retourner au plus tard dix jours ouvrés avant la session :

- pour chaque stagiaire : poste, compétence en électricité (diplôme ou expérience), habilitation détenue et date de la dernière formation
- les tâches réellement confiées (exemples concrets) et le symbole envisagé
- le domaine de tension et le type d'installation (armoires, tableaux, local électrique, poste HTA, champ libre)
- le travail seul ou en équipe
- la personne qui sera, chez le client, chargée d'exploitation électrique pendant la partie pratique
- les besoins d'adaptation liés à un handicap
- pour un recyclage : une copie du titre d'habilitation en cours de chaque stagiaire. L'INRS la juge souhaitable (ED 6127, § 6.2.2) ; CAPREU l'exige.

Le formateur lit la fiche et appelle le référent technique du client avant la session pour caler les exercices sur les installations du site.

INFORMATION SANTÉ

Information santé. Pendant la pratique, le stagiaire est placé dans un environnement électrique. L'INRS recommande de sensibiliser en particulier les femmes enceintes et les porteurs de dispositifs médicaux implantés (stimulateur cardiaque, pompe à insuline…), afin qu'ils puissent voir le médecin du travail avant la session (ED 6127, chapitre 3, étape 4). Par ailleurs, lorsque l'habilitation autorise des opérations au voisinage de pièces nues sous tension, sa validité est subordonnée à une attestation de non contre-indications médicales détenue par le travailleur (article R. 4544-10, rédaction en vigueur depuis le 1er octobre 2025). Cette attestation est délivrée par le médecin du travail, pour cinq ans (article R. 4544-11-1). Selon la fiche du ministère du Travail sur le décret du 18 avril 2025, B0, H0 et BS ne sont pas concernés ; B1, B2, BR et les symboles en V le sont (formation électriciens et recyclage électriciens) ; la fiche ne cite pas H0V. Cette démarche relève de l'employeur, pas de l'organisme de formation.

MATÉRIEL ET SÉCURITÉ DE LA PRATIQUE

Fournis par le client : les EPI personnels des stagiaires (chaussures de sécurité, vêtements de travail adaptés), et pour la partie pratique, l'accès à une installation réelle représentative, mise à disposition et, si besoin, consignée par son chargé d'exploitation électrique (formations B0, H0, H0V (initiales et recyclage) : sans installation utilisable ni accord écrit, la session est reportée). Le client fixe aussi avec CAPREU un lieu d'attente pour les évaluations pratiques : à moins d'une minute du poste d'évaluation, hors de sa vue et à l'écart de toute installation.

Règle de sécurité de la pratique. Aucun exercice n'est fait sur une installation du client sans l'accord écrit de son chargé d'exploitation électrique. Les manœuvres sur installation réelle ne portent que sur des circuits désignés par lui, et la remise sous tension se fait avec son accord.

FORMATION INITIALE B0, H0, H0V EXÉCUTANT (1 JOUR, 7 H)

RUBRIQUE	DISPOSITION
Public	Personnes sans compétence en électricité qui travaillent dans des locaux ou à proximité d'installations électriques : agents d'entretien et de nettoyage, peintres, maçons, plombiers, agents de maintenance du bâtiment, personnels logistiques accédant aux locaux techniques.
Prérequis	Comprendre les consignes de sécurité rédigées en français. Aucun prérequis en électricité.
Durée	7 heures, 1 jour. Pratique suivie par chaque stagiaire : 2 h 50 (thèmes communs 2 h 20, module exécutant 30 min), plus son passage d'évaluation (minimum INRS : 2,5 h, dont 0,5 h de module exécutant).
Effectif	4 à 10 participants (un formateur)
À noter	H0 et H0V : proposés uniquement si le client dispose d'un poste ou d'un local haute tension où se fera la pratique, sous la conduite de son chargé d'exploitation électrique. Sinon, l'avis porte sur B0 seul. En haute tension, que l'on soit H0 ou H0V, tout travail au voisinage se fait sous la surveillance permanente d'une personne habilitée et désignée (article R. 4544-6).
À noter	À savoir : selon l'INRS, sans pièce nue sous tension accessible, l'habilitation n'est pas nécessaire ; il n'existe pas de symbole B0V.
Tarif	B0, H0, H0V exécutant, formation de 1 jour : 220 € par participant, minimum facturé 1 050 € par session. Prix nets de TVA (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Devis gratuit ; aucun acompte : facture à l'issue de la formation ; annulation sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant la session.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- **1.** Nommer les trois effets du courant sur le corps humain (électrisation, électrocution, brûlure) et expliquer en une phrase pourquoi une faible tension peut tuer — *critère de réussite :* vérifié à l'oral et au QCM.
- **2.** Classer dix cartes d'installations dans le bon domaine de tension (TBT, BT, HTA, HTB, selon l'article R. 4226-2) avec au plus une erreur.
- **3.** Situer, sur un plan ou dans un local réel, la zone d'investigation et les zones de voisinage, et dire dans lesquelles l'indice 0 l'autorise à entrer — *critère de réussite :* vérifié au QCM (30 % des questions au moins) et en pratique.
- **4.** Énoncer les limites de l'indice 0 : ce qu'il peut faire (travaux non électriques dans l'environnement électrique) et ce qu'il ne peut jamais faire (ouvrir une armoire, réarmer un disjoncteur, toucher un conducteur) — *critère de réussite :* sans erreur sur cinq situations.
- **5.** Repérer la zone de travail fixée par son chargé de chantier et travailler à l'intérieur sans franchir le balisage, outils et échelle compris — *critère de réussite :* observé en pratique.
- **6.** Appliquer la conduite à tenir face à un accident ou à un incendie d'origine électrique (protéger sans toucher la victime, couper si on sait et si on peut, alerter) — *critère de réussite :* observé en jeu de rôle.
- **7.** Rendre compte à son chargé de chantier d'une anomalie (capot ouvert, câble endommagé) — *critère de réussite :* observé en pratique.

Objectifs atteints

Chaque objectif est jugé atteint ou non atteint, participant par participant, sur ces critères : objectif 1 : vérifié à l'oral et au QCM ; objectif 2 : tel qu'énoncé ci-dessus ; objectif 3 : vérifié au QCM (30 % des questions au moins) et en pratique ; objectif 4 : sans erreur sur cinq situations ; objectif 5 : observé en pratique ; objectif 6 : observé en jeu de rôle ; objectif 7 : observé en pratique.

Déroulé

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
9 h 00	15 min	1. Accueil et positionnement	—	Présentation, règles de la journée, tour de table : « Où croisez-vous de l'électricité dans votre travail ? » Rappel : la formation prépare, l'employeur habilite.	Tour de table	QCM de positionnement de 8 questions, non noté, corrigé ensemble (série à part, absente du QCM final)
9 h 15	35 min	2. Pourquoi l'électricité blesse	1	Tension, courant, résistance du corps, trajet du courant ; électrisation, électrocution, brûlure (y compris par arc). Cas construit pour la formation : un local technique lavé à grande eau.	Exposé court + analyse de cas en sous-groupes : « Qu'est-ce qui aurait évité l'accident ? »	Chaque sous-groupe cite 2 causes et 2 mesures
9 h 50	25 min	3. Domaines de tension et installations	2	Les quatre domaines de l'article R. 4226-2 ; reconnaître un tableau, une armoire, un local électrique, un poste de transformation, une ligne aérienne.	Jeu de cartes	Classement de 10 cartes, une erreur tolérée
10 h 15	10 min	Pause				
10 h 25	45 min	4. Les zones et l'habilitation	3, 4	Zone d'investigation, zones de voisinage, pièces nues sous tension ; ce que signifient la lettre (B, H), le chiffre 0, l'attribut V ; qui habilite ; le titre d'habilitation et le carnet de prescriptions.	Exposé illustré sur schémas + exercice sur plan ; courte vidéo	Mini-quiz de 5 questions, corrigé immédiat

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
11 h 10	80 min	5. Pratique 1 — repérer les zones sur le site	3, 5	Visite accompagnée d'un local électrique ou d'une armoire du client : chaque stagiaire montre où commence la zone de voisinage, ce qui est accessible, ce qui ne l'est pas. Exercice d'encombrement : déplacer une échelle et une perche à proximité sans franchir la limite.	Visite guidée puis exercice individuel	Observation individuelle, notée sur la grille
12 h 30	60 min	Déjeuner				
13 h 30	20 min	6. Les acteurs et les limites de l'indice 0	4	Employeur, chargé d'exploitation électrique, chargé de chantier, exécutant ; ce que l'exécutant peut faire, ce qu'il doit refuser ; comment dire non.	Jeu de rôle : le stagiaire reçoit une demande hors de son habilitation (« réarme le disjoncteur, tu es à côté »)	Réponse correcte dans 5 situations sur 5
13 h 50	30 min	7. Protections et outillage	5	Écrans, obstacles, capots, balisage, signalisation ; risques des échelles métalliques, outils conducteurs, eau, objets longs.	Démonstration + manipulation	Chaque stagiaire nomme 3 protections présentes sur le site
14 h 20	30 min	8. Pratique 2 — accident et incendie	6	Conduite à tenir : ne pas toucher, couper si on sait et si l'on est autorisé, alerter, protéger ; extincteur adapté au feu d'origine électrique.	Mise en situation minutée, par binôme	Grille : ordre des gestes respecté
14 h 50	30 min	9. Pratique 3 — exercice individuel B0	4, 5, 7	Trois postes balisés sur le site (peinture d'un mur, nettoyage d'un sol, pose d'une goulotte, chaque fois près d'une armoire fermée) : chaque stagiaire réalise lui-même la tâche sur un poste, dans la limite fixée, puis signale au formateur l'anomalie glissée sur ce poste.	Exercice individuel simultané, trois ou quatre stagiaires par poste, chacun sur sa propre portion de la tâche pendant les 30 min, le formateur circule	Grille d'entraînement
15 h 20	10 min	Pause				
15 h 30	30 min	10. QCM final	1 à 4	15 questions tirées au hasard (voir « Évaluation : règles communes ») ; 11 bonnes réponses au moins.	Individuel, en silence	70 % au moins pour passer à la pratique
16 h 00	50 min	11. Pratique 4 — évaluation individuelle	3, 5, 7	Situation de travail sur le site : peindre, nettoyer ou poser un équipement près d'une armoire, dans une zone balisée par le formateur jouant le chargé de chantier ; une anomalie est glissée (capot manquant), à signaler.	Évaluation individuelle (5 min par stagiaire ; 4 min 30 à 9 ou 10, consigne dite en 30 secondes). Ceux qui attendent remplissent seuls, dans le lieu d'attente (à moins d'une minute du poste, hors de sa vue), la fiche d'autocontrôle de leur exercice de la séquence 9 (temps non compté en pratique)	0 erreur majeure, 2 mineures au plus
16 h 50	10 min	12. Bilan	—	Correction collective, remise des résultats, questionnaire de satisfaction, explication de l'avis et du titre.	Échange	Satisfaction

Total des séquences : 6 h 40 (400 minutes), pauses et repas exclus ; durée de la formation : 7 heures, pauses de 10 minutes comprises.

Pratique suivie par chaque stagiaire : thèmes communs, séquences 5, 7 et 8 (80 + 30 + 30 min = 2 h 20 ; minimum INRS du module commun : 2 h) ; module exécutant, séquence 9 (30 min, où chacun réalise lui-même la tâche ; minimum INRS : 0,5 h) ; soit 2 h 50 pour un minimum de 2,5 h. Le passage d'évaluation (séquence 11, 5 min par stagiaire) n'est pas compté. Les durées suivies sont portées sur l'avis. Symboles recommandables : B0 exécutant ; H0, H0V exécutant si la pratique a eu lieu en environnement haute tension.

Évaluation

Positionnement de 8 questions, non noté, distinct du QCM final. QCM final de 15 questions, réussite à 11 bonnes réponses au moins (70 %). Évaluation pratique individuelle : aucune erreur majeure et deux erreurs mineures au plus. Avis après formation remis à l'employeur. Questionnaire de satisfaction en fin de formation ; questionnaire à froid à l'employeur à 3 mois.

FORMATION INITIALE B0, H0, H0V CHARGÉ DE CHANTIER (1,5 JOUR, 10 H 30)

RUBRIQUE	DISPOSITION
Public	Chefs d'équipe, conducteurs de travaux, responsables de chantier non électriciens qui dirigent des travaux non électriques dans un environnement électrique.
Prérequis	Comprendre les consignes de sécurité rédigées en français ; encadrer ou être appelé à encadrer une équipe.
Durée	10 h 30, 1,5 jour. Pratique suivie par chaque stagiaire : 3 h 35 (thèmes communs 2 h 20, module chargé de chantier 1 h 15), plus son passage d'évaluation (minimum INRS : 3 h, dont 1 h de module chargé de chantier).
Effectif	4 à 10 participants (un formateur). Exécutants et chargés de chantier ne sont pas mélangés dans une même formation initiale : un exécutant s'inscrit en formation exécutant (B0, H0, H0V). Cette formation ne contient pas le module exécutant (exercice individuel B0 et évaluation pratique B0 exécutant, séquences 9 et 11 de la formation exécutant ; selon l'INRS, dans ce module, l'apprenant réalise lui-même les opérations : ED 6127, § 5.1.3 et 5.2.1, module 3) : son avis ne recommande que des symboles de chargé de chantier.
Tarif	B0, H0, H0V chargé de chantier, formation de 1,5 jour : 300 € par participant, minimum facturé 1 790 € par session. Prix nets de TVA (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Devis gratuit ; aucun acompte : facture à l'issue de la formation ; annulation sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant la session.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- **1.** Nommer les trois effets du courant sur le corps humain (électrisation, électrocution, brûlure) et expliquer en une phrase pourquoi une faible tension peut tuer — *critère de réussite :* vérifié à l'oral et au QCM.
- **2.** Classer dix cartes d'installations dans le bon domaine de tension (TBT, BT, HTA, HTB, selon l'article R. 4226-2) avec au plus une erreur.
- **3.** Situer, sur un plan ou dans un local réel, la zone d'investigation et les zones de voisinage, et dire dans lesquelles l'indice 0 l'autorise à entrer — *critère de réussite :* vérifié au QCM (30 % des questions au moins) et en pratique.
- **4.** Énoncer les limites de l'indice 0 : ce qu'il peut faire (travaux non électriques dans l'environnement électrique) et ce qu'il ne peut jamais faire (ouvrir une armoire, réarmer un disjoncteur, toucher un conducteur) — *critère de réussite :* sans erreur sur cinq situations.
- **5.** Repérer la zone de travail fixée par son chargé de chantier et travailler à l'intérieur sans franchir le balisage, outils et échelle compris — *critère de réussite :* observé en pratique.
- **6.** Appliquer la conduite à tenir face à un accident ou à un incendie d'origine électrique (protéger sans toucher la victime, couper si on sait et si on peut, alerter) — *critère de réussite :* observé en jeu de rôle.
- **7.** Rendre compte à son chargé de chantier d'une anomalie (capot ouvert, câble endommagé) — *critère de réussite :* observé en pratique.
- **8.** Citer les documents propres au chantier (autorisation de travail, certificat pour tiers, instructions de sécurité) et expliquer qui les établit et qui les signe — *critère de réussite :* vérifié par l'exercice « qui signe quoi » sur trois documents (séquence 9) et au QCM.

- **9.** Délimiter physiquement une zone de travail à partir des instructions du chargé d'exploitation électrique, balisage et signalisation compris, en moins de 15 minutes — *critère de réussite :* observé en pratique.
- **10.** Briefer son équipe en cinq points (zone, interdits, matériel, conduite en cas d'anomalie, qui prévenir) — *critère de réussite :* observé en jeu de rôle.
- **11.** Surveiller le chantier et arrêter un exécutant qui sort de la zone — *critère de réussite :* observé en pratique.
- **12.** Évaluer les risques d'un chantier décrit (coactivité, objets longs, engins) et proposer trois mesures — *critère de réussite :* vérifié par écrit.

Objectifs atteints

Chaque objectif est jugé atteint ou non atteint, participant par participant, sur ces critères : objectif 1 : vérifié à l'oral et au QCM ; objectif 2 : tel qu'énoncé ci-dessus ; objectif 3 : vérifié au QCM (30 % des questions au moins) et en pratique ; objectif 4 : sans erreur sur cinq situations ; objectif 5 : observé en pratique ; objectif 6 : observé en jeu de rôle ; objectif 7 : observé en pratique ; objectif 8 : vérifié par l'exercice « qui signe quoi » sur trois documents (séquence 9) et au QCM ; objectif 9 : observé en pratique ; objectif 10 : observé en jeu de rôle ; objectif 11 : observé en pratique ; objectif 12 : vérifié par écrit.

Déroulé

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
		Jour 1 : séquences 1 à 8, communes avec la formation exécutant				
9 h 00	15 min	1. Accueil et positionnement	—	Présentation, règles de la journée, tour de table : « Où croisez-vous de l'électricité dans votre travail ? » Rappel : la formation prépare, l'employeur habilite.	Tour de table	QCM de positionnement de 8 questions, non noté, corrigé ensemble (série à part, absente du QCM final)
9 h 15	35 min	2. Pourquoi l'électricité blesse	1	Tension, courant, résistance du corps, trajet du courant ; électrisation, électrocution, brûlure (y compris par arc). Cas construit pour la formation : un local technique lavé à grande eau.	Exposé court + analyse de cas en sous-groupes : « Qu'est-ce qui aurait évité l'accident ? »	Chaque sous-groupe cite 2 causes et 2 mesures
9 h 50	25 min	3. Domaines de tension et installations	2	Les quatre domaines de l'article R. 4226-2 ; reconnaître un tableau, une armoire, un local électrique, un poste de transformation, une ligne aérienne.	Jeu de cartes	Classement de 10 cartes, une erreur tolérée
10 h 15	10 min	Pause				
10 h 25	45 min	4. Les zones et l'habilitation	3, 4	Zone d'investigation, zones de voisinage, pièces nues sous tension ; ce que signifient la lettre (B, H), le chiffre 0, l'attribut V ; qui habilite ; le titre d'habilitation et le carnet de prescriptions.	Exposé illustré sur schémas + exercice sur plan ; courte vidéo	Mini-quiz de 5 questions, corrigé immédiat
11 h 10	80 min	5. Pratique 1 — repérer les zones sur le site	3, 5	Visite accompagnée d'un local électrique ou d'une armoire du client : chaque stagiaire montre où commence la zone de voisinage, ce qui est accessible, ce qui ne l'est pas. Exercice d'encombrement : déplacer une échelle et une perche à proximité sans franchir la limite.	Visite guidée puis exercice individuel	Observation individuelle, notée sur la grille
12 h 30	60 min	Déjeuner				

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
13 h 30	20 min	6. Les acteurs et les limites de l'indice 0	4	Employeur, chargé d'exploitation électrique, chargé de chantier, exécutant ; ce que l'exécutant peut faire, ce qu'il doit refuser ; comment dire non.	Jeu de rôle : le stagiaire reçoit une demande hors de son habilitation (« réarme le disjoncteur, tu es à côté »)	Réponse correcte dans 5 situations sur 5
13 h 50	30 min	7. Protections et outillage	5	Écrans, obstacles, capots, balisage, signalisation ; risques des échelles métalliques, outils conducteurs, eau, objets longs.	Démonstration + manipulation	Chaque stagiaire nomme 3 protections présentes sur le site
14 h 20	30 min	8. Pratique 2 — accident et incendie	6	Conduite à tenir : ne pas toucher, couper si on sait et si l'on est autorisé, alerter, protéger ; extincteur adapté au feu d'origine électrique.	Mise en situation minutée, par binôme	Grille : ordre des gestes respecté
		Jour 1, suite				
14 h 50	10 min	Pause				
15 h 00	60 min	9. Le rôle du chargé de chantier	8, 12	Responsabilités, échanges avec le chargé d'exploitation électrique ; documents : autorisation de travail, certificat pour tiers, instructions de sécurité.	Exposé + lecture commentée de documents remplis	Chacun identifie, sur 3 documents, qui signe quoi
16 h 00	50 min	10. Cas pratique écrit	12	Chantier type : remplacement de faux plafond dans un local contenant un tableau électrique, avec une autre entreprise sur place. Identifier les risques, définir la zone, choisir les mesures.	Travail en binôme, restitution	Grille : 3 risques et 3 mesures pertinents
16 h 50	10 min	Fin du jour 1	—	Questions, programme du lendemain.		
		Jour 2 — matinée (9 h 00 – 12 h 30)				
9 h 00	15 min	11. Rappel	3, 4	Questions flash sur la veille.	Questions orales	5 questions, 4 bonnes attendues
9 h 15	75 min	12. Pratique 4 — préparer et baliser	9, 10	Chaque stagiaire reçoit une instruction écrite du chargé d'exploitation (joué par le formateur), balise la zone et pose la signalisation (10 minutes), puis fait le briefing de son « équipe », les autres stagiaires (1 min 30).	Mise en situation individuelle	Grille : zone conforme, briefing complet
10 h 30	10 min	Pause				
10 h 40	30 min	13. QCM final	1 à 4, 8	16 questions (voir « Évaluation : règles communes »), dont 2 propres au chargé de chantier ; 12 bonnes réponses au moins.	Individuel	70 % au moins
11 h 10	60 min	14. Pratique 5 — évaluation individuelle	7, 9, 11	Le stagiaire dirige un chantier simulé : un exécutant (joué par un autre stagiaire) commet un écart ; le chargé de chantier doit le voir et réagir. Compte rendu final au chargé d'exploitation. Une anomalie simulée est en place à chaque passage : l'exécutant doit la signaler à son chargé de chantier (objectif 7, observé pour chaque stagiaire dans ce rôle).	Évaluation individuelle (6 à 7 min chacun ; 5 min 30 à 9 ou 10, retour individuel donné au bilan)	0 erreur majeure, 2 mineures au plus

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
12 h 10	20 min	15. Bilan	—	Résultats, avis, satisfaction.	Échange	Satisfaction

Total des séquences : 9 h 50 (590 minutes), pauses et repas exclus ; durée de la formation : 10 h 30 (1,5 jour), pauses de 10 minutes comprises.

Pratique suivie par chaque stagiaire : thèmes communs, séquences 5, 7 et 8 de la formation exécutant (80 + 30 + 30 min = 2 h 20 ; minimum INRS du module commun : 2 h) ; module chargé de chantier, séquence 12 (75 min, où chacun balise, signale et fait lui-même le briefing ; minimum INRS : 1 h) ; soit 3 h 35 pour un minimum de 3 h. Le passage d'évaluation (séquence 14) n'est pas compté. Les durées suivies sont portées sur l'avis. Symboles recommandables : B0 chargé de chantier ; H0, H0V chargé de chantier si la pratique a eu lieu en environnement haute tension. B0 exécutant n'est pas recommandé à l'issue de cette variante (voir l'effectif).

Évaluation

Positionnement de 8 questions, non noté. Exercice « qui signe quoi » sur trois documents et cas écrit (3 risques et 3 mesures). QCM final de 16 questions, réussite à 12 bonnes réponses au moins (70 %). Évaluation pratique individuelle : aucune erreur majeure et deux erreurs mineures au plus. Avis après formation remis à l'employeur. Questionnaire de satisfaction en fin de formation ; questionnaire à froid à l'employeur à 3 mois.

RECYCLAGE B0, H0, H0V EXÉCUTANT ET CHARGÉ DE CHANTIER (1 JOUR, 7 H)

RUBRIQUE	DISPOSITION
Public	Titulaires d'une habilitation B0, H0 ou H0V (exécutant ou chargé de chantier) arrivant à l'échéance fixée par l'employeur.
Prérequis	Avoir suivi une formation initiale de même nature ; copie du titre en cours transmise avant la session (exigée par CAPREU ; l'INRS la juge souhaitable, ED 6127, § 6.2.2).
Durée	7 heures, 1 jour. Pratique suivie par chaque stagiaire : 2 h 20 (module R2, exécutant ou chargé de chantier), plus son passage d'évaluation (minimum INRS : 2 h).
Effectif	4 à 10 participants (un formateur)
À noter	Exécutants et chargés de chantier : la pratique atteint le minimum de l'INRS dans les deux rôles.
Tarif	Recyclage B0, H0, H0V, exécutant ou chargé de chantier, 1 jour : 220 € par participant, minimum facturé 1 050 € par session. Prix nets de TVA (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Devis gratuit ; aucun acompte : facture à l'issue de la formation ; annulation sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant la session.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- **1.** Analyser un accident ou presque accident vécu ou présenté et dire ce qui aurait dû se passer — *critère de réussite :* en groupe.
- **2.** Rappeler les limites de l'indice 0 et les zones — *critère de réussite :* 30 % au moins du QCM chacun.
- **3.** Appliquer les protections collectives et la signalisation, et utiliser sans risque échelles et outils près d'une installation — *critère de réussite :* observé en pratique.
- **4.** (Chargé de chantier) Utiliser les documents du chantier et organiser la zone — *critère de réussite :* observé en pratique.
- **5.** Réagir à un incendie ou un accident d'origine électrique.

Objectifs atteints

Chaque objectif est jugé atteint ou non atteint, participant par participant, sur ces critères : objectif 1 : en groupe ; objectif 2 : 30 % au moins du QCM chacun ; objectif 3 : observé en pratique ; objectif 4 : observé en pratique ; objectif 5 : tel qu'énoncé ci-dessus.

Déroulé

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
9 h 00	15 min	1. Accueil	—	Titres en cours, symboles détenus.	Tour de table	—
9 h 15	45 min	2. Retour d'expérience	1	Situations vécues depuis la dernière formation, presque accidents ; analyse d'un cas construit pour la formation (la goulotte au-dessus du coffret), ou d'un cas publié ou vécu par le formateur, sans nom.	Discussion animée en groupe	Chaque stagiaire cite un changement de pratique à faire
10 h 00	30 min	3. Rappels essentiels	2	Effets du courant ; principe de l'habilitation, symboles, limites, formalisation ; évaluation du risque. Nouveautés réglementaires depuis la dernière formation.	Quiz interactif commenté ; courte vidéo	Quiz de 10 questions
10 h 30	10 min	Pause				
10 h 40	30 min	4. Indice 0 : limites, zones, prévention	2, 3	Ce qui a changé sur le site ; zones ; mesures de prévention.	Exercice sur plan du site	5 situations à trancher
11 h 10	80 min	5. Pratique 1 — sur le site	3, 4	Repérage des zones ; balisage et signalisation ; déplacement d'une échelle ; pour les chargés de chantier : préparer la zone à partir d'une instruction et faire le briefing.	Exercice individuel	Grille d'entraînement
12 h 30	60 min	Déjeuner				
13 h 30	30 min	6. Pratique 2 — équipements de travail et documents, sur le site	3, 4	Exécutants : chacun met en place lui-même une échelle et un outil long près d'une installation, sans sortir de la zone balisée. Chargés de chantier : chacun remplit une autorisation de travail (ou un certificat pour tiers) pour une zone réelle du site et pose le balisage correspondant.	Exercice individuel sur trois postes, le formateur circule	Grille d'entraînement
14 h 00	30 min	7. Pratique 3 — incendie et accident	5	Conduite à tenir.	Mise en situation	Ordre des gestes
14 h 30	30 min	8. QCM final	2	15 questions au moins (voir « Évaluation : règles communes »).	Individuel	70 % au moins
15 h 00	10 min	Pause				
15 h 10	70 min	9. Pratique 4 — évaluation individuelle	3, 4	Situation de travail sur site avec anomalie à signaler (exécutant) ; chantier simulé à diriger (chargé de chantier). Environ 7 min par stagiaire (6 min à 9 ou 10, retour individuel donné au bilan). Pendant les passages, les autres stagiaires rédigent seuls, dans le lieu d'attente, à l'écart de la zone, l'analyse de risques d'un chantier de leur site, corrigée au bilan (temps non compté en pratique).	Évaluation individuelle	0 erreur majeure, 2 mineures au plus

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
16 h 20	40 min	10. Bilan	—	Résultats, avis, rappel de la prochaine échéance, satisfaction.	Échange	Satisfaction

Total des séquences : 6 h 40 (400 minutes), pauses et repas exclus ; durée de la formation : 7 heures, pauses de 10 minutes comprises.

Pratique suivie par chaque stagiaire : séquences 5, 6 et 7 (80 + 30 + 30 min = 2 h 20), où chacun réalise lui-même les exercices de son rôle, exécutant ou chargé de chantier (minimum INRS du module R2 : 2 h). Le passage d'évaluation (séquence 9, environ 7 min) n'est pas compté. Les durées suivies sont portées sur l'avis. Les critères sont les mêmes qu'en formation initiale (ED 6127, § 5.4).

Évaluation

Pas de positionnement (recyclage). QCM final de 15 questions, réussite à 11 bonnes réponses au moins (16 questions et 12 bonnes réponses pour les chargés de chantier). Évaluation pratique individuelle (environ 7 minutes) : aucune erreur majeure et deux erreurs mineures au plus. Avis après formation remis à l'employeur. Questionnaire de satisfaction en fin de formation ; questionnaire à froid à l'employeur à 3 mois.

ÉVALUATION : RÈGLES COMMUNES

Les règles suivantes sont celles que l'INRS expose au § 5.4 de la brochure ED 6127 ; elles s'appliquent de la même manière à une formation initiale et à un recyclage. Évaluation des savoirs (théorie)

- QCM individuel d'au moins 15 questions, tiré au hasard dans une banque comptant, par thème retenu, au moins cinq fois plus de questions que le tirage.
- Thèmes obligatoires : dangers de l'électricité ; distances et zones d'environnement ; limites des opérations du symbole visé ; protections collectives et individuelles. Les thèmes « zones » et « limites du symbole » pèsent chacun au moins 30 % des questions posées.
- Réussite : 70 % de bonnes réponses au minimum.
- Nombre de questions : 15 questions, 11 bonnes réponses au moins (« B0, H0, H0V exécutant », -03, -13, -14 et exécutants de « recyclage B0, H0, H0V ») ; 16 questions, 12 bonnes réponses au moins (« B0, H0, H0V chargé de chantier » et chargés de chantier de « recyclage B0, H0, H0V ») ; 20 questions, 14 bonnes réponses au moins.
- Le QCM de positionnement de début de session est une série à part : aucune de ses questions ne figure au QCM final.

Évaluation des savoir-faire (pratique)

- Réalisée après un QCM réussi, sur une ou plusieurs situations de travail.
- Chaque geste est noté : sans erreur ; erreur mineure (sans conséquence pour la sécurité des personnes) ; erreur majeure (conséquence directe pour la sécurité des personnes).
- Réussite : aucune erreur majeure et au plus deux erreurs mineures.
- Le formateur n'arrête jamais pour une raison de temps une opération commencée.

Évaluations intermédiaires CAPREU (formatives, non éliminatoires) : chaque séquence se termine par une vérification rapide notée dans le tableau du déroulé (questions orales, classement de cartes, mini-quiz de 5 questions). Elles servent au formateur à reprendre un point avant de passer à la pratique, comme l'INRS le recommande (ED 6127, § 5.1.2). En cas d'échec : le formateur rend un avis défavorable ou un avis limité à un symbole inférieur, motivé par écrit ; il conseille l'employeur (complément de formation, autre périmètre d'habilitation). Une seconde passation du QCM, sur un nouveau tirage, est possible le jour même après reprise des points manqués, sous les yeux du formateur (jamais seul en salle) ; la pratique échouée ne se repasse pas le même jour. Satisfaction : questionnaire à chaud rempli par chaque stagiaire en fin de session ; questionnaire à froid envoyé par courriel à l'employeur trois mois après (« les gestes enseignés sont-ils appliqués ? »).

SANCTION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, CAPREU remet :

- au stagiaire, une attestation de fin de formation, rubrique « Documents de la session » (intitulé, objectifs, dates, durée, résultat des évaluations, et la mention qu'elle n'est pas une habilitation)
- à l'employeur et au stagiaire, un avis après formation comportant, comme l'indique l'INRS (ED 6127, § 7.2) : nom du stagiaire ; formation initiale ou recyclage ; date et lieu ; durées de la théorie et de la pratique ; noms du formateur et de CAPREU ; intitulé du stage ; avis sur le ou les symboles envisagés par l'employeur ; symbole ou symboles recommandés ; nom et fonction du signataire. CAPREU y joint les résultats du QCM et la grille pratique.

L'avis n'est pas une habilitation. L'employeur décide, délivre et signe le titre d'habilitation, remet le carnet de prescriptions et les EPI adaptés, et assure le suivi de l'habilitation. CAPREU ne fournit ni ne signe de titre : le formateur peut montrer le modèle de l'INRS (ED 6127, annexe 8.3) ou celui du client. Recyclage. La périodicité est fixée par l'employeur ; l'INRS recommande trois ans, et une périodicité plus courte pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle (ED 6127, § 6.2.1) ; sa foire aux questions cite deux ans pour une pratique occasionnelle. Le recyclage ne renouvelle pas l'habilitation : au vu de l'avis, l'employeur la maintient, la renouvelle ou la modifie (article R. 4544-10). D'ici sa décision, le stagiaire reste dans les limites de son titre en cours. Une interruption de la pratique de six mois au moins, un changement d'installation ou de méthode, ou un manquement constaté peuvent justifier une formation complémentaire avant l'échéance (ED 6127, § 6.3).

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Code du travail, article R. 4226-2 (domaines de tension).
- Code du travail, articles R. 4544-1 à R. 4544-3 (champ, définitions, normes de référence).
- Code du travail, article R. 4544-9 (seuls des travailleurs habilités peuvent effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage).
- Code du travail, article R. 4544-10, dans sa rédaction en vigueur depuis le 1er octobre 2025 (habilitation par l'employeur, formation théorique et pratique préalable, carnet de prescriptions, attestation de non contre-indications médicales).
- Code du travail, articles R. 4544-11-1 et R. 4544-11-2, en vigueur depuis le 1er octobre 2025 (attestation de non contre-indications médicales : médecin du travail, cinq ans).
- Code du travail, articles R. 4544-12 à R. 4544-33, en vigueur depuis le 19 décembre 2024 (travaux non électriques au voisinage des ouvrages aériens et souterrains ; concernent surtout les formations B0, H0, H0V (initiales et recyclage)).
- Code du travail, article R. 4544-11 (travaux sous tension : régime d'habilitation particulier — hors du champ de ces formations).
- Code du travail, article L. 4141-2 (formation pratique et appropriée à la sécurité).
- Norme NF C 18-510 (janvier 2012) et son amendement A1 (février 2020), normes recommandées pour l'application de l'article R. 4544-3 par l'arrêté du 5 juillet 2024 (JO du 7 juillet 2024), qui cite aussi la NF C 18-550 (août 2015) et abroge l'arrêté du 20 novembre 2017. Un amendement A2 (juin 2023) existe ; l'arrêté ne le cite pas.
- INRS, L'habilitation électrique, ED 6127, 3e édition, décembre 2020 (dépassée sur deux points : l'arrêté de 2017, abrogé, et le suivi individuel renforcé, supprimé pour l'électricité en 2025).